



Syndicat Mixte du SCOT
du bassin de vie
Cavaillon - Coustellet
L'Isle-sur-la-Sorgue

Syndicat mixte en charge du SCOT de la région de Cavaillon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2014

Nombre de membres

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26

Convocation envoyée le
29 JANVIER 2014

QUESTION N°1

OBJET :
INSTALLATION DES
NOUVEAUX
CONSEILLERS
SYNDICAUX

L'an deux mille quatorze le cinq février, à dix-huit heures trente, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet - L'Isle sur la Sorgue se sont réunis à la salle du conseil de la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse sous la présidence de Madame Catherine LEGIER.

Etaient présents :

Jacques OLIVIER - Catherine LEGIER - Robert VETTORETTI - Nicole GIRARD - Patricia PHILIP - Michel GRANIER - Marie-Paule GHIGLIONE - Albert CALVO - Laurence CHABAUD GEVA - Robert FRASSI - Marie ZENONE-LEGARS - Joëlle PAUL - Félix BOREL - Evelyne ROCHE - Michel BERTRAND - Gérard DAUDET - Robert DONNAT - Daniel LACROUX - Didier ROBICHON - Christiane MARTIN - Valérie DELONETTE-ROMANO - Robert PIQUET - Philippe BATOUX - Maurice CHABERT - René VALENTINO - Bernard DIVITA.

Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :

Alain OUDARD représenté par Marie ZENONE-LEGARS
Jean-Claude BOUCHET représenté par Bernard DIVITA
Marie-Laure COURBET représentée par Evelyne ROCHE
Pierre GONZALVEZ représenté par Didier ROBICHON
Sylva ROUQUETTE représenté par Christiane MARTIN
Annie STOYANOV représentée par Valérie DELONETTE-ROMANO
Jacqueline JOUVE représentée par Maurice CHABERT

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Absent(s) excusé(s) :

Alain ATTARD

Secrétaire de séance : Michel BERTRAND

Rapporteur : Catherine LEGIER

EXPOSE

Suite à la fusion de la communauté de communes Provence Luberon Durance avec la communauté de communes de Coustellet le 18 décembre 2013 pour former la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse, les membres désignés par la CCPLD (délibération du 17 avril 2008) et la CCC (délibération en date du 15 avril 2008) sont considérés démissionnaires au 31 décembre 2013.

Question n°1
Conseil syndical SCOT du 5 février 2014

Aussi, afin d'ajuster la cohérence du nombre de représentants avec la nouvelle organisation territoriale, une modification des statuts du syndicat mixte a été effectuée (arrêté n°2014028-004 du 28 janvier 2014).

Pour ce faire la nouvelle représentativité est la suivante :

- Communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse : 16 délégués titulaires et 16 suppléants,
- Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse : 11 délégués titulaires et 11 suppléants,

Par la délibération n°2013-8 du 18 décembre 2013, les élus du conseil communautaire Luberon Monts de Vaucluse ont désigné les représentants suivants :

Délégués titulaires :

Robert PIQUET, Marie-Paule GHIGLIONE, Annie STOYANOV, Alain ATTARD, Jean-Claude BOUCHET, Gérard DAUDET, Joëlle PAUL, Félix BOREL, Jacqueline JOUVE, Robert DONNAT, René VALENTINO, Philippe BATOUX, Albert CALVO, Robert FRASSI, Michel GRANIER, Nicole GIRARD.

Délégués suppléants :

Léonce DAUMAS, Yves PROUVENC, Valérie DELONNETTE-ROMANO, Géraldine RACCHINI, Bernard DIVITA, Patrick COURTECUISSÉ, Christian MOUNIER, Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Maurice CHABERT, Claude SILVESTRE, Frédéric MASSIP, Patrice LORELLO, Alain DEILLE, Valérie MOUTTE, Véronique CASTEL, Edmond BOUCHET.

Par la délibération n°13-17 du 28 novembre 2013, les élus du conseil communautaire Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse ont désigné les représentants supplémentaires suivants :

Délégués titulaires :

Daniel LACROUX, Michel BERTRAND, Alain OUDARD.

Délégués suppléants :

Claude GERMAIN, Pierre MOLLAND, Bruno RIPOLL, Christiane MARTIN, Marie ZENONE.

Il convient de procéder à l'installation du Conseil Syndical prenant compte les modifications apportées ci-dessus. Le nouveau tableau de la représentation est comme suit :

	Délégués titulaires
CC Luberon Monts de Vaucluse	Robert PIQUET
	Marie-Paule GHIGLIONE
	Annie STOYANOV
	Alain ATTARD
	Jean-Claude BOUCHET
	Gérard DAUDET
	Joëlle PAUL
	Félix BOREL
	Jacqueline JOUVE
	Robert DONNAT
	René VALENTINO

 CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse	Philippe BATOUX Albert CALVO Robert FRASSI Michel GRANIER Nicole GIRARD
	Robert VETTORETTI Daniel LACROUX Laurence CHABAUD-GEVA Patricia PHILIP Jacques OLIVIER Sylva ROUQUETTE Michel BERTRAND Pierre GONZALVEZ Catherine LEGIER Marie-Laure COURBET Alain OUDARD

	Délégués suppléants
CC Luberon Monts de Vaucluse	Léonce DAUMAS
	Yves PROUVENC
	Valérie DELONNETTE-ROMANO
	Géraldine RACCHINI
	Bernard DIVITA
	Patrick COURTECUISSÉ
	Christian MOUNIER
	Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
	Maurice CHABERT
	Claude SILVESTRE
	Frédéric MASSIP
	Patrice LORELLO
	Alain DEILLE
	Valérie MOUTTE
CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse	Véronique CASTEL
	Edmond BOUCHET
	Claude GERMAIN
	Pierre MOLLAND
	Christian CHALLET
	Roland PASTOR
	Bruno RIPOLL
	Michel HERRERO
	Christiane MARTIN
	Valéry DURY
	Didier ROBICHON
	Evelyne ROCHE
	Marie ZENONE-LEGARS

Vu le Code Général des Collectivités et son article L.5211-8,
Vu les délibérations des 2 EPCI membres désignant leurs délégués titulaires et suppléants,
Vu les statuts du Syndicat mixte du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue,

Sont installées les personnes énoncées ci-dessus dans leurs fonctions de délégués titulaires ou suppléants. Ces personnes sont proclamées membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée désigne Michel BERTRAND pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,

Isle sur la Sorgue, le 6 février 2014

Catherine LEGIER.
Présidente





Syndicat Mixte du SCOT
du bassin de vie
Cavaillon - Coustellet
L'Isle-sur-la-Sorgue

Syndicat mixte en charge du SCOT de la région de Cavaillon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2014

Nombre de membres

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26

Convocation envoyée le
29 JANVIER 2014

QUESTION N°2

OBJET :
**FIXATION DU NOMBRE
DE VICE-PRESIDENTS**

L'an deux mille quatorze le cinq février, à dix-huit heures trente, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet - L'Isle sur la Sorgue se sont réunis à la salle du conseil de la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse sous la présidence de Madame Catherine LEGIER.

Etaient présents :

Jacques OLIVIER - Catherine LEGIER - Robert VETTORETTI - Nicole GIRARD - Patricia PHILIP - Michel GRANIER - Marie-Paule GHIGLIONE - Albert CALVO - Laurence CHABAUD GEVA - Robert FRASSI - Marie ZENONE-LEGARS - Joëlle PAUL - Félix BOREL - Evelyne ROCHE - Michel BERTRAND - Gérard DAUDET - Robert DONNAT - Daniel LACROUX - Didier ROBICHON - Christiane MARTIN - Valérie DELONETTE-ROMANO - Robert PIQUET - Philippe BATOUX - Maurice CHABERT - René VALENTINO - Bernard DIVITA.

Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :

Alain OUDARD représenté par Marie ZENONE-LEGARS
Jean-Claude BOUCHET représenté par Bernard DIVITA
Marie-Laure COURBET représentée par Evelyne ROCHE
Pierre GONZALVEZ représenté par Didier ROBICHON
Sylva ROUQUETTE représenté par Christiane MARTIN
Annie STOYANOV représentée par Valérie DELONETTE-ROMANO
Jacqueline JOUVE représentée par Maurice CHABERT

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Absent(s) excusé(s) :

Alain ATTARD

Secrétaire de séance : Michel BERTRAND

Rapporteur : Catherine LEGIER

EXPOSE

Au terme de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est écrit : « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice présidents et, éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par

Question n°2
Conseil syndical SCOT du 5 février 2014

l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci »

L'article 4 des statuts du syndicat mixte prévoit un nombre maximum de 4 vice-Présidents.

Le Président ainsi que les vice-Présidents formeront le Bureau du Syndicat mixte.

Il est proposé 2 vice-Présidents.

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par voix 26 pour, 0 contre et 0 abstention**

FIXE le nombre de vice-Présidents à 2

Pour extrait conforme,

Isle sur la Sorgue, le 6 février 2014

**Catherine LEGIER.
Présidente**



Il est donc proposé au Conseil Syndical la liste suivante :

- Michel GRANIER
- Marie-Paule GHIGLIONE
- Jacqueline JOUVE
- Philippe BATOUX
- Jacques OLIVIER
- Patricia PHILIP



Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par voix 26 pour, 0 contre et 0 abstention**

- **DESIGNE** les membres de la commission des finances du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue tels que précisé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Isle sur la Sorgue, le 6 février 2014

**Catherine LEGIER.
Présidente**



Syndicat Mixte du SCOT
du bassin de vie
Cavaillon - Coustellet
L'Isle-sur-la-Sorgue

Syndicat mixte en charge du SCOT de la région de Cavaillon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2014

Nombre de membres

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26

Convocation envoyée le
29 JANVIER 2014

QUESTION N°6

OBJET :
DEBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2014

L'an deux mille quatorze le cinq février, à dix-huit heures trente, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet - L'Isle sur la Sorgue se sont réunis à la salle du conseil de la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse sous la présidence de Madame Catherine LEGIER.

Etaient présents :

Jacques OLIVIER - Catherine LEGIER - Robert VETTORETTI - Nicole GIRARD - Patricia PHILIP - Michel GRANIER - Marie-Paule GHIGLIONE - Albert CALVO - Laurence CHABAUD GEVA - Robert FRASSI - Marie ZENONE-LEGARS - Joëlle PAUL - Félix BOREL - Evelyne ROCHE - Michel BERTRAND - Gérard DAUDET - Robert DONNAT - Daniel LACROUX - Didier ROBICHON - Christiane MARTIN - Valérie DELONETTE-ROMANO - Robert PIQUET - Philippe BATOUX - Maurice CHABERT - René VALENTINO - Bernard DIVITA.

Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :

Alain OUDARD représenté par Marie ZENONE-LEGARS
Jean-Claude BOUCHET représenté par Bernard DIVITA
Marie-Laure COURBET représentée par Evelyne ROCHE
Pierre GONZALVEZ représenté par Didier ROBICHON
Sylva ROUQUETTE représenté par Christiane MARTIN
Annie STOYANOV représentée par Valérie DELONETTE-ROMANO
Jacqueline JOUVE représentée par Maurice CHABERT

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Absent(s) excusé(s) :

Alain ATTARD

Secrétaire de séance : Michel BERTRAND

Rapporteur : Catherine LEGIER

EXPOSE

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat sur les orientations générales du budget doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Question n°6
Conseil syndical SCOT du 5 février 2014

1

Ainsi que nous l'avons constaté budgétairement, l'année 2013 s'est soldée par les résultats provisoires suivants :

- Section d'Investissement en excédent de clôture pour un montant de 76 082.59 €
- Section de Fonctionnement en excédent de clôture pour un montant de 17 056.86 €.

Il en découle que la situation du SCOT au terme de cet exercice 2013 est saine.

EN INVESTISSEMENT :

Les dépenses seront essentiellement constituées de la formalisation de l'excédent d'investissement aux chapitres 20 « immobilisations incorporelles » et 21 « immobilisations corporelles » ainsi que de l'amortissement des subventions (12 117 €).

La section dépenses d'investissement ressort à 113 580 €

Les recettes seront essentiellement constituées

- du résultat d'investissement reporté pour 76 082.59 €,
- du FCTVA pour 4 700 €,
- de l'amortissement des immobilisations pour 32 798 €

La section recettes d'investissement ressort à 133 580 €

EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses seront composées principalement des dépenses courantes du syndicat.

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » ressort à 23 945 € et comprend notamment la réinscription des frais de reproduction du document du SCOT pour 10 000 €, la location et l'assurance des locaux du syndicat mixte pour 2 700 €, les frais d'affranchissement, de télécommunication, de déplacements, cotisations (fédération des SCOT : 1 000 €)...
- L'ensemble des dépenses ont été calculées au plus juste par rapport à l'exercice 2013 et il ressort une diminution du chapitre 011 d'environ 30 % entre les deux exercices.
- Le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » reste stable (61 200 €).
- Les dotations aux amortissements ressortent à 32 798 €

La section Dépenses de Fonctionnement ressort à 117 943 €.

Les recettes seront composées principalement :

- De l'excédent de Fonctionnement pour 17 056.86 €,
- De l'amortissement des subventions pour 12 117 €,
- Des contributions des membres à hauteur de 88 769 € environ

Le comité syndical est invité à se prononcer

Le Comité Syndical après en avoir débattu

- **PREND ACTE** de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2014 du Syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon – Coustellet – L'Isle sur la Sorgue.

Pour extrait conforme,

Isle sur la Sorgue, le 6 février 2014

Catherine LEGIER.
Présidente

